



Résolution 1

Faire vivre notre projet d'École avec les personnels

1- La CGT constate que depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs s'attaquent au pacte social issu du Conseil national de Résistance en détruisant les conquies sociaux et les protections collectives.

2- Ces politiques libérales, notamment la Loi « Transformation de la Fonction Publique », détruisent progressivement tous les pans des services publics : casse des cadres collectifs, suppression d'emplois de fonctionnaires, précarisation des personnels par la casse des statuts et recrutement de non-titulaires.

3- Dans ce contexte, le service public d'Éducation n'est pas épargné. Les réformes portées par le ministre Blanquer en sont la preuve. Elles visent à casser le cadre national et à fragiliser le système éducatif pour mieux le démanteler.

3A- Pendant la crise sanitaire, le confinement du printemps 2020 a mis au grand jour et renforcé les inégalités sociales, familiales et territoriales et le caractère inégalitaire de l'École.

3B- Alors que le ministre proclamait : « Nous sommes prêts », nous avons été confronté·es à l'improvisation la plus complète. Tout le travail a reposé essentiellement sur la conscience professionnelle et l'inventivité des personnels pour maintenir le lien social et pédagogique avec les élèves.

3C- De façon globale, pendant ~~la~~ cette situation inédite beaucoup de collègues ont été en souffrance, du fait de l'isolement et de la mise à mal du collectif.

3D- Les enseignant·es ont dû travailler avec leur propre matériel en plus de leurs contraintes familiales : enfants à accompagner ou à prendre en charge, conjoint·es en télétravail... Comme pour l'ensemble des salarié·es, la pression a été particulièrement forte sur les femmes, d'autant plus que notre secteur est fortement féminisé.

3E- Les personnels ATSS ont assuré le travail à distance souvent dans les mêmes conditions que les enseignant·es (avec leur propre matériel) et avec une surcharge de travail pour beaucoup de personnels administratifs notamment.

3F- Quant aux AESH, elles-ils ont été les grand·es oublié·es du confinement et se sont senti·es complètement en marge. En revanche, au moment du déconfinement, des tâches ne relevant pas de leurs missions leur ont été imposées.

4- L'objectif de cette résolution est d'interroger notre action et notre pratique syndicales pour développer un syndicalisme plus fort et efficace face à cette politique.

5- Partie I : Démantèlement de l'École publique

6- Depuis Jules Ferry, l'École publique est un instrument de sélection sociale. Seules les luttes ont permis des acquis émancipateurs. Jean-Michel Blanquer ne rompt pas avec les politiques précédentes : il démantèle encore plus l'École publique et ce qui subsistait de son caractère émancipateur.

7- Le ministre accélère l'autonomisation des établissements, la territorialisation et permet le développement des expérimentations (comme pour les écoles de Marseille) qui brisent le cadre national de l'École.

8- A - Institutionnalisation du tri

9- L'ensemble du système scolaire fonctionne par la sélection, mais les réformes récentes renforcent ce processus. La mise en place de Parcoursup a ainsi mis en lumière la sélection assumée dans l'accès au supérieur.

9A- La transformation de l'éducation prioritaire et l'exclusion des lycées de ce dispositif aggravent les déterminismes sociaux et géographiques. La mise en place des « cités éducatives » entraîne à la fois une diminution et un transfert des moyens dédiés à l'éducation prioritaire, ainsi que du pilotage, vers la politique de la ville. Les Contrats Locaux d'Accompagnement concurrencent et menacent aussi l'éducation prioritaire. Ces dispositifs, dotés faiblement et sur projet sont une nouvelle forme de contractualisation et d'évaluation permanente. À terme, ils accentuent la concurrence avec le privé, qui, dans le même temps, devrait intégrer la carte de l'éducation prioritaire.

10- Le renforcement du tri social est organisé par une orientation de plus en plus précoce et irréversible. Les élèves, dès la fin de 3^{ème} et de seconde générale, sont obligé-es de se déterminer sur de futures études supérieures, par le choix des Spécialités en 1^{ère} générale. Mais celles-ci ne sont pas accessibles partout et les maths restent un outil de sélection en lieu et place de la hiérarchie des filières.

10A- Avec la réforme des lycées, le contrôle continu généralisé et la mise en place du Projet Local d'Evaluation (PLE), le Bac devient un diplôme d'établissement. Les injustices sociales et la concurrence entre les établissements sont encore accentuées, fragilisant davantage les lycées les moins « réputés ».

11- Dans la voie professionnelle, la réforme affaiblit le bagage culturel dispensé aux élèves et déprofessionnalise l'ensemble des formations. C'est une forme de discrimination et de tri. De plus, le ministre développe l'apprentissage, formation inégalitaire, dans tous les lycées. Cette voie de formation repose sur la recherche d'un contrat de travail, ce qui discrimine les filles, les élèves issu-es de l'immigration ou de quartiers défavorisés.

12- Quant aux « Classes passerelles », elles sont une voie de stockage des recalé-es de Parcoursup au lieu d'être une voie d'accès au BTS.

13- L'orientation est une phase assumée de la sélection. Celle-ci est présente de manière insidieuse à travers la carte scolaire, principal moyen de ségrégation. En confiant l'information sur l'orientation aux Régions et en modifiant les missions des personnels (Psy-EN, CPE, PP...), le ministère assujettit toujours plus la formation aux besoins locaux d'emploi.

14- Les réformes du collège et des rythmes scolaires (non imposées au privé) ont renforcé cette voie de contournement de la carte scolaire.

15- Les élèves en situation de handicap sont encore trop souvent discriminé-es dans le système scolaire par manque de moyens. La mise en place des PIAL et la création d'un contrat AESH, sans statut ni formation, ne permettent pas de répondre favorablement à cet enjeu. Elles vont même fragiliser les élèves concerné-es tout en dégradant les conditions de travail de l'ensemble des personnels. En s'attaquant au principe et aux dispositifs du traitement des difficultés scolaires à l'école et au collège (RASED, SEGPA et UPE2A), l'Institution décide consciemment de laisser certain-es élèves sur le bord de la route.

16- B - Un pilotage par l'évaluation au service de l'autoritarisme

17- La casse de l'Éducation nationale n'est pas nouvelle et n'est pas l'apanage du seul JM. Blanquer. La CGT Éduc'action estime cependant que les attaques portées par ce ministre se distinguent des précédentes par leur rythme et leur ampleur suscitant un sentiment de violence institutionnelle chez les personnels. En quelques mois seulement, il s'est attaqué à tous les pans de l'Éducation nationale et du supérieur en explosant le cadre national, le cadre statutaire et le cadre collectif qui faisaient l'unité du travail dans notre secteur. L'idée est claire : individualiser pour isoler les personnels et leur imposer des décisions unilatérales et autoritaires. Toute la philosophie de l'article 1 de la loi Blanquer en définitive.

18- En appliquant le « *tout évalué* » (établissements, personnels, pédagogie...), le ministère cherche à renforcer un pouvoir pyramidal descendant visant à casser les cadres collectifs, à renforcer le poids des hiérarchies et imposer un management autoritaire. Ce dernier se caractérise par le développement de l'autonomie des chef-fes d'établissement et le renforcement des hiérarchies intermédiaires (extension des missions des Conseiller-ères Pédagogiques de Circonscriptions et création des chargé-es de mission d'inspection, référent-es AESH). La loi Rilhac et l'instauration d'une autorité fonctionnelle pour les directrices et les directeurs des écoles représentent un premier pas vers la création d'un statut de direction et un nouvel échelon hiérarchique.

19- Indéniablement, en toutes circonstances, le système organise la mise en concurrence et le contrôle des personnels et des établissements, l'individualisation des élèves et la normalisation pédagogique (formation Constellation dans le 1^{er} degré, PLE...).

20- De plus, les mesures prises par JM. Blanquer et l'instauration d'un Conseil scientifique de l'Éducation nationale visent à remettre en cause la liberté pédagogique des enseignant-es et à imposer une vision idéologique des apprentissages mettant au centre une seule vision neuroscientifique au détriment des pédagogies.

21- En promouvant une partie des neuroscientistes et des officines privées proches de ces derniers pour l'enseignement de la lecture, le ministre fait le choix de dessaisir les personnels de leur droit à construire leur outil de travail et les relègue à un rôle de simples exécutant-es

22- D'ailleurs, le schéma de formation pluriannuel est révélateur de cette perte de liberté pédagogique individuelle, qui se traduit également par l'obligation pour les collègues de suivre des formations (y compris pendant les vacances).

22A- Cela concerne la formation obligatoire sur la laïcité. Le ministre dévoie le concept de laïcité à des fins politiques, notamment en stigmatisant les jeunes issu-es de l'immigration. Il menace les enseignant-es qui auraient un « problème avec les valeurs de la République », qu'il fantasme en « islamogauchistes » abreuvé-es d'idéologie « woke ». Cela s'inscrit dans une série d'attaques récentes : suppression de l'Observatoire de la laïcité, rapport Obin, loi sur le Séparatisme... Le

ministre attaque pourtant la laïcité puisqu'il favorise l'enseignement privé catholique (budget, intégration dans l'éducation prioritaire...).

23- Les réformes du collège et des lycées, notamment par les heures non fléchées (AP, chef d'œuvre...) et le choix de spécialités, mettent en concurrence les collègues et les établissements. Par exemple, la réforme du lycée casse le groupe classe, les conseils de classe et la notion d'équipe éducative. Le manque de temps collectifs dégrade les conditions de travail de tous les personnels et contribue à la perte de sens de nos métiers.

24- De façon plus générale, la loi Fonction publique accentue cette situation. En s'attaquant au paritarisme, elle vide les commissions paritaires de leurs prérogatives en termes de gestion des carrières et des mutations et laisse les collègues seul-es face à l'arbitraire de l'administration, notamment avec une augmentation des « *postes à profil* » (y compris dans le mouvement inter du 1^{er} degré). C'est un pas supplémentaire vers des méthodes managériales du privé déjà instaurées par la mise en place du PPCR et le rendez-vous carrière, mais aussi par l'instauration de la part modulable du RIFSEEP. Celle-ci avait déjà organisé la mise en concurrence des personnels administratifs en renforçant la pression hiérarchique et largement discriminé les femmes, victimes du système de primes. Pour les enseignantes, les IMP, la 2^e HSA obligatoire ou la possibilité de prendre en temps partiel des heures supplémentaires vont creuser les inégalités salariales.

24A- D'ailleurs le « Grenelle de l'Éducation » ne répond pas à cet enjeu. Au contraire, il individualise les rémunérations par le développement d'un régime indemnitaire liée aux fonctions (professeur-es référent-es, CPC, chargé-es de mission d'inspection...) et ne concerne qu'une minorité de personnels (prime d'attractivité). À aucun moment ne sont discutées la revalorisation de la valeur du point d'indice et celle des grilles.

25- Si cet autoritarisme s'applique bien à l'ensemble des acteur-trices du monde de l'Éducation, les élèves n'en sont pas exclu-es, victimes du formatage. Plus que jamais, l'École fabrique de dociles exécutant-es de la logique patronale sans émancipation, sans ouverture au réel et sans développement d'esprit critique.

26- En réponse au mouvement #pasdevague, le ministère a modifié les textes sur les conseils de discipline et en a profité pour s'intéresser à une question qui considère comme prioritaire, les élèves « *poly-exclu-es* ». La réponse, réactionnaire et autoritaire du ministre : créer des « *classes relais* », sous l'autorité conjointe du MEN et du ministère de la justice, dans lesquelles l'institution pourra placer les élèves dès leur première exclusion définitive d'un établissement sans l'accord préalable des parents. La CGT Éduc'action exige la disparition d'un tel dispositif.

27- C'est tout le système qui se construit désormais dans cet étai autoritaire. Pour s'en assurer, le ministre a même réussi à créer un Conseil d'évaluation de l'École chargé d'évaluer son système et dont il nomme lui-même les membres. Dans ce contexte, la CGT Éduc'action répond à l'urgence de construire un autre projet d'École qui permettrait aux personnels, aux familles et aux élèves de riposter à la dégradation du service public d'éducation.

28- Partie II : Projet contre projet

29- La CGT, dès sa création, a mis en avant l'Éducation dans sa stratégie d'émancipation ouvrière et a dans cette perspective, construit son projet d'École.

Pour nous, l'École a pour fonctions principales l'émancipation et l'épanouissement, immédiats et à long terme, de l'enfant, du jeune, en l'aidant à se construire et être acteur·trice de sa formation en vue d'une qualification professionnelle.

30- L'École que la CGT Éduc'action cherche à construire, en lien avec la lutte des classes, doit être fermée au Capital, combattre toute forme d'oppression et être un outil de transformation sociale. C'est pourquoi elle doit lutter contre les inégalités quelles qu'elles soient (sociales, culturelles, territoriales, de genre...).

31- Des revendications immédiates pour transformer l'École et pour les personnels

31A- Nous revendiquons un plan d'urgence et de rupture pour l'École et les personnels, car la crise sanitaire a accentué des problématiques auxquelles les personnels font face.

32 - Les trois temps de la scolarité

33- La CGT Éduc'action revendique une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans en favorisant la scolarisation des enfants à partir de 2 ans.

34- L'abandon du socle commun pour une politique ambitieuse, en termes de moyens et de pédagogies, doit permettre la construction collective d'une culture commune et ainsi rompre avec la vision élitiste de l'École.

35- La CGT Éduc'action se prononce pour un processus d'égalisation entre les trois voies du lycée (général, technologique et professionnel) conduisant à un tronc commun ambitieux pour toutes les élèves, soit un enseignement unique et polytechnique.

36 - Des moyens et des pédagogies au service des élèves

37- L'évaluation doit être formative plutôt qu'être une évaluation sanction. Chaque élève doit pouvoir s'investir dans son évaluation, ce qui permettra le progrès dans les apprentissages, la compréhension des erreurs favorisant la réussite.

Cela n'a rien à voir avec l'évaluation certificative. C'est pourquoi nous exigeons le retour à des épreuves terminales ponctuelles nationales pour le baccalauréat, l'abrogation de la loi ORE et la fin de la sélection post-bac.

38- La CGT Éduc'action revendique des effectifs de classes limités à 20 élèves à l'école (ce chiffre doit être abaissé à 15 élèves par classe en Toute Petite Section et/ou Petite Section) et au collège ; 24 élèves en lycée.

38A- Cela passe aussi par une amélioration et un agrandissement du bâti pour tous les établissements scolaires.

39- La prise en charge des élèves en difficulté doit se faire via des dispositifs souples mais soutenus, compléments de la classe hétérogène, permettant une aide en petits effectifs (type RASED). Les élèves doivent pouvoir bénéficier du soutien des personnels d'éducation, d'orientation, de santé, des assistant·es sociaux·ales...

40- La CGT Éduc'action revendique des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins (AESH, AED, CPE, PSY-EN, enseignant·es spécialisé·es, personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux).

40A- La crise sanitaire a souligné la nécessité d'une médecine scolaire avec des personnels titulaires en nombre suffisant au sein de l'EN et le renforcement du service social.

40B- Dans le second degré, le ministère tente de pallier le manque de TZR en promouvant le « remplacement » des absences de courte durée par des séances vidéo du CNED encadrées par des AED payé-es en heures supplémentaires.

40C- Avec l'expérience de la crise sanitaire et du confinement, la CGT Éduc'action considère que le « télé-enseignement » n'est ni de l'enseignement ni du télétravail et que l'École ne peut remplir sa mission qu'en présence physique des élèves et des enseignant-es.

40D- En revanche, la crise sanitaire a souligné la fracture numérique subie par de très nombreuses-eux élèves, notamment celles-eux des milieux défavorisés. La CGT Éduc'action revendique la fourniture d'ordinateurs aux élèves, un service public universel permettant d'assurer une connexion internet de qualité pour l'ensemble des foyers.

40E- L'épidémie a rendu encore plus urgente une réflexion sur les programmes et un grand plan de recrutement permettant, sur l'ensemble de la scolarité (de la maternelle au supérieur), une remédiation aux difficultés d'apprentissage accumulées au cours de la période traversée. Au-delà du contexte épidémique, c'est la démocratisation de l'École qui est en jeu.

41 - Une École ouverte à la société

42- Il est essentiel qu'un dialogue parents-École se mette en place au service des élèves, au travers d'échanges et de rencontres avec les familles.

43- La CGT Éduc'action milite pour développer l'inclusion et pour y parvenir exige les moyens nécessaires (abandon des PIAL, personnels formés, AESH sous statut de fonctionnaire et une réelle revalorisation salariale, préservation des établissements spécialisés publics).

44 - Une École respectueuse des personnels

45- Pour une École respectueuse des personnels, l'institution doit d'abord reconnaître leurs qualifications et la qualité de leur travail au lieu de les réduire à un statut d'exécutant appliquant des recettes. Pour les enseignants-es, cela commence par la réaffirmation de leur liberté pédagogique et sa réelle prise en compte par l'institution.

46- Les enseignant-es doivent avoir la même reconnaissance, le même statut, la même carrière. Pour cette raison, la CGT Éduc'action revendique un corps unique pour tou-ttes les enseignant-es facilitant les mobilités choisies entre les métiers pour lesquels ils et elles ont été formé-es.

47- Cette formation doit se faire sur deux années, pour aboutir à un niveau Master 2, après un concours en fin de Licence 1, sans placer les fonctionnaires stagiaires en responsabilité devant élèves.

48- La CGT Éduc'action revendique du temps de concertation (par classe, par niveau, par discipline, par projet...) inclus dans le temps de service.

49- De façon générale, la CGT Éduc'action revendique la réduction du temps de travail pour tous les personnels, l'augmentation immédiate de tous les salaires (400€ mensuels), l'égalité salariale et la suppression des discriminations dans le déroulement de carrière. Elle exige des moyens pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

50- Elle exige la résorption de la précarité avec la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

51- La CGT Educ'action revendique un service de médecine du travail qui permette un suivi de tous les personnels tout au long de la carrière et un réel travail de prévention primaire des risques notamment, une visite médicale annuelle pour tous les personnels.

51A- La crise sanitaire a confirmé l'importance des CHS et des CHSCT pour la sécurité des personnels, même si certaines limites ont été constatées. La CGT Educ'action revendique le maintien de ces instances là où elles existent. Elle revendique également la création de CHSCT dans chaque circonscription et établissement, avec une taille et un périmètre permettant de remplir correctement leurs missions.

51B- Concernant les conditions de travail, le confinement a mis en lumière l'importance d'une réflexion syndicale sur le télétravail dans l'ensemble du salariat. Notre organisation doit prendre en compte cet élément pour les personnels de notre ministère et construire un corpus revendicatif. Dès à présent, nous devons exiger le droit à la déconnexion, une formation de qualité pour les outils numériques, la mise à disposition gratuite par l'employeur des outils de travail pour les personnels, des outils numériques de travail gérés par le service public et assurant la protection des données des familles et des personnels et la prise en compte de la parentalité dans le télétravail, avec des autorisations d'absence pour garde d'enfant sans télétravail imposé ;

52- Pour faire gagner notre projet, nous devons interroger notre pratique et notre stratégie syndicale.

53- Partie III : Se projeter dans l'action syndicale

54- Face aux attaques incessantes contre le service public d'éducation, la CGT Educ'action porte un syndicalisme de lutte articulant revendications immédiates et projet d'École inscrit dans le cadre d'un projet global de transformation de la société.

55- Pour mener les luttes, la CGT Educ'action entend rassembler les salarié-es pour améliorer leur situation tout en menant avec eux et elles le combat idéologique nécessaire pour gagner une École émancipatrice et démocratique.

56- Mais certaines luttes ont montré qu'il n'était pas toujours facile d'apporter une réponse collective et d'élever le rapport de forces face aux attaques.

57- C'est ce défi auquel doit s'atteler notre organisation syndicale comme elle l'a fait lors de la lutte contre la réforme des retraites.

58 - Quels appuis pour une reconquête idéologique ?

59- Dans l'Éducation nationale, les luttes ne manquent pas : Parcoursup, réformes des lycées, évaluations en primaire, Loi pour une école de la confiance, défense de l'éducation prioritaire, défense des personnels et en particulier les plus précaires comme les AESH.

60- La communauté éducative s'est saisie de ces combats : lycéen·nes, parents, enseignant·es, personnels de vie scolaire, ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. Ces luttes

n'ont pas forcément convergé, et ont trouvé des cadres différents : syndicaux, intersyndicaux, en collectif.

61- Leurs modalités ont été différentes allant du blocage des notes au Bac, blocage de l'organisation des épreuves E3C ou la grève de la fonction de professeur·e principal·e, en passant par l'organisation de nuits des lycées, ou d'occupation d'écoles, jusqu'aux mobilisations avec grève, plus ou moins suivies.

62- Ces dernières années, de nombreux collectifs de lutte se sont créés : collectifs AESH, Touche-pas à mon lycée pro, Collectifs école des quartiers, La petite école est une chance, Touche-pas à ma ZEP, Les Stylos rouges, Nuit des écoles, le mouvement du Bac...

63- Certains de ces collectifs ont été en mesure de construire des mobilisations très visibles : les grèves de jury de Bac ont été très médiatisées, l'université d'été des enseignant·es a surpris par le nombre de ses participant·es. Cependant force est de constater que si ces mobilisations ont été réelles, elles n'ont pas abouti.

64- Ces différentes expériences doivent interroger nos pratiques syndicales pour nous permettre de continuer à mener le combat idéologique avec l'ensemble des salarié·es de l'Éducation nationale et des acteur·trices concerné·es en particulier les usager·ères du service public d'éducation.

65- Aussi la CGT Éduc'action a toute sa place dans les collectifs de lutte pour y apporter ses analyses, ses revendications et son expérience.

66- Pour les enseignant·es, la réappropriation de leur outil de travail, la pédagogie, est un levier complémentaire à la lutte. Des collègues investi·es dans des pédagogies émancipatrices forment souvent des collectifs militants, qui vont jusqu'à proposer par exemple de nouveaux projets d'École.

67- Ces expériences sont malheureusement souvent mises à mal dans le cadre austéritaire, autoritaire et idéologique, actuel. Et l'Institution n'hésite pas à utiliser la pédagogie pour justifier les expérimentations les plus libérales.

68- Pour contrer l'idéologie dominante, la CGT Éduc'action organise des formations pédagogiques (pédagogies et syndicalisme dans les académies et départements, sur les compétences au niveau national...).

69- De même, constatant que la souffrance au travail ne cesse de progresser individuellement et collectivement, la CGT Éduc'action propose des formations syndicales sur ce sujet.

70- Pour pouvoir s'investir dans l'action syndicale et inverser le rapport de forces, le préalable est de construire ou reconstruire du collectif, une nécessité ressentie par toutes et tous sur le terrain.

71 - Quelles actions pour recréer du collectif ?

72- Cette nécessité exige l'établissement d'un plan d'action syndical qui donne des outils pour aider la reconstruction d'une résistance collective ancrée.

73 - Recréer du collectif en se réappropriant son outil de travail

74- Le syndicalisme ne peut pas faire abstraction d'une réflexion sur l'outil de travail, préalable à l'exercice du libre arbitre des salarié·es. Par exemple, la réflexion pédagogique fait partie intégrante de notre projet d'École.

75- Pour la CGT Educ'action, toutes les catégories de personnels contribuent au fonctionnement du service public d'Éducation et doivent avoir les mêmes droits et reconnaissance.

76- Dans ce cadre, la CGT Educ'action, partout où elle est présente, doit favoriser, initier des projets d'établissements ou d'écoles alternatifs construits par l'ensemble des personnels y compris avec les agent·es territoriaux·ales.

77- La construction d'espaces de débats et d'échanges notamment sur les questions pédagogiques aide à prendre conscience des politiques vantant des pédagogies porteuses d'aliénation. En lycée, le PLE a été l'occasion pour les personnels de se réapproprier le débat et de contrer l'injonction ministérielle.

78- À terme, cela crée les conditions de construction de collectifs de travail qui s'engagent dans des pratiques émancipatrices. La force du groupe aide à porter, assumer les choix d'une autre École.

79- C'est pourquoi l'investissement de la CGT Educ'action au sein de groupes qui développent, recherchent, mettent en œuvre des pédagogies progressistes telles que les pédagogies coopératives qui visent l'émancipation, la coopération, le féminisme devient une nécessité.

80- Les expériences de travail de camarades dans ces groupes pourraient faire l'objet d'une rubrique dans le PEF ou donner lieu à l'édition d'un numéro spécial dédié aux questions pédagogiques.

81- Il pourrait également être envisagé des journées d'études issues du travail de terrain en relation avec des groupes, ou des personnalités qui seraient reconnues dans ce domaine et pour leur engagement dans le champ des pédagogies coopératives et progressistes.

82- L'outil de formation syndicale peut être mobilisé dans ce contexte pour nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques, contribuer à replacer les militant·es dans un enjeu sociétal et les outiller sur les liens qui peuvent être opérés. Cette démarche, déjà mise en œuvre par certains syndicats départementaux, peut se révéler particulièrement intéressante auprès des enseignant·es stagiaires.

83- Au cours des ateliers de rentrée dans les INSPE, ou à d'autres moments-clés de l'année, les SDEN pourraient proposer des ateliers, des tables rondes, autour des questions de pédagogie. Offrir la possibilité de pouvoir échanger en lien avec nos revendications et notre vision de société participe au rapprochement avec les étudiant·es ou les jeunes stagiaires et par extension contribue à la construction de collectifs de travail.

84 - Recréer du collectif face à l'autoritarisme et l'individualisation

85- La perte de sens du travail des personnels et leurs difficultés quotidiennes ainsi que le management et l'individualisation, voire l'infantilisation et la culpabilisation, sont des freins objectifs aux mobilisations collectives. À l'inverse, la CGT Educ'action incite à appréhender à plusieurs une situation de travail, car c'est forcément construire du collectif et y donner un sens.

86- Aussi il est nécessaire d'initier des espaces, des moments où tou·tes les travailleur·ses participant à vie d'un établissement, d'une école, d'une administration centrale, puissent échanger, confrontant leurs points de vue à l'abri de la hiérarchie.

87- La programmation des heures d'informations syndicales, ouvertes à tou·tes les agent·es, essaie de respecter des moments clés dans le calendrier, comme par exemple, la période de retour des évaluations PPCR. Cette pratique collective à partir de situations individuelles de mécontentement permet de faire la démonstration que tout cela n'est que stratégie institutionnelle, il faut briser l'effet « tête à tête » pour amener vers l'intérêt de s'organiser collectivement et établir des stratégies communes.

88- Les militant·es de la CGT Educ'action peuvent aussi se saisir des moments à caractère informel comme les pauses, les temps de repas, les temps à la machine à café (ou la bouilloire à thé avec du thé 1336, SCOP autogestionnaire) mais aussi des contextes apparemment plus éloignés comme celui des activités organisées par l'amicale de l'établissement.

89- Les contextes de luttes sont des moments qui favorisent d'autres formes d'organisations collectives qui peuvent dépasser les personnels de l'Éducation nationale : occupation des lycées, collèges ou des écoles, tractages, repas de grévistes.

90- Les conditions de travail, les questions de santé sont au cœur des préoccupations de toutes les catégories de personnels. Les personnels se sont mobilisés autour de ces questions avec la mise en place et l'application de protocoles sanitaires. L'isolement participe de la souffrance des collègues ; s'en saisir collectivement permet de construire une analyse sur l'organisation du travail notamment lors des réunions d'information syndicale.

91- Aussi la CGT Educ'action doit continuer à proposer un programme de formation syndicale au-delà de l'accompagnement individuel en lien avec les formations interpro. La formation sur les questions de travail et santé n'est pas l'apanage des élu·es au risque de déléguer à des expert·es et de ne jamais créer des collectifs autour de ces questions.

92- La prise en compte des atteintes à la santé des collègues aura d'autant plus d'impact si elle est collective. Pour cela, il existe des outils et des instances (locales, académiques et nationales) pour ne pas laisser les personnels seuls et construire un rapport de force conséquent.

93 - Conclusion

94- Si nous voulons pouvoir construire avec l'ensemble des salarié·es de l'Éducation nationale une École émancipatrice, mais aussi combattre efficacement toutes les contre-réformes visant à détruire le service public d'Éducation, recréer du collectif sur les lieux de travail fait partie des pistes essentielles à inclure dans notre stratégie syndicale.

95- Plus que jamais, nous devons rompre l'isolement des collègues par notre démarche syndicale, en proposant des formations syndicales, en adaptant nos pratiques à de nouvelles formes de communication (réseaux sociaux par exemple), en nous impliquant dans les collectifs existants (réseaux associatifs tels que RESF), les assemblées générales de grévistes, les coordinations actives lors des luttes.

96- Pour combattre la vision libérale de l'École que l'on veut nous imposer, il y a urgence à reconstruire une résistance durable qui passera par le fait de convaincre idéologiquement l'ensemble de nos adhérent-es, et plus largement l'ensemble de nos collègues. Ce travail de conviction devra également s'appuyer sur un travail collectif intersyndical et interprofessionnel.

Glossaire

AED : Assistant-e d'Éducation	Psy-En : psychologue de l'Éducation nationale
AESH : accompagnant-e des élèves en situation de handicap	PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations
AP : aide personnalisée	RASED : réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté
CHS : Comité d'hygiène et sécurité	REP : Réseau d'Éducation Prioritaire
CHS-CT : Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail	
CLA : Contrats Locaux d'Accompagnement	RESF : réseau d'Éducation sans frontière
CPC : Conseiller-ère pédagogique de circonscription	
CPE : Conseiller-ère Principal-e d'Éducation	RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
E3C : épreuves communes de contrôle continu	SCOP : société coopérative de production
INSPE : instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'Éducation	SDEN : syndicats départementaux de l'Éducation nationale
MEN : ministère de l'Éducation nationale	UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
ORE : Orientation et Réussite des Étudiants	
PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Spécialisé	ZEP : zone d'éducation prioritaire
PLE : Projet Local d'Évaluation	
PP : professeur-e principal-e	